

Zeitschrift: Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes

Band: 44 (1936)

Heft: 3

Artikel: Ce qu'on dit à Rome du bombardement des ambulances

Autor: Gentizon, P.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-973285>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ce qu'on dit à Rome du bombardement des ambulances.

Le correspondant de Rome écrit à la *Gazette de Lausanne*:

L'institution de la Croix-Rouge internationale, organisation d'assistance et de secours en temps de guerre, est une des plus grandes conquêtes de la civilisation. Née en Genève en 1863 sous les auspices du philanthrope Henri Dunant qui venait d'assister à la bataille de Solferino, elle s'est étendue peu à peu dans le monde entier. Tous les Etats dignes de ce nom la reconnaissent. Elle comporte cette particularité d'étendre aux établissements sanitaires des belligérants ainsi qu'aux associations de volontaires pour l'assistance des blessés et des malades le privilège de la protection de la neutralité. En hommage à la Suisse, première réalisatrice de l'institution, la croix rouge sur fond blanc, qui sont les couleurs helvétiques symétriquement renversées, a été choisie comme le signe héraldique de cette neutralité. Lorsque l'œuvre de la Croix-Rouge fonctionne pratiquement, elle est exposée par définition à tous les dangers. C'est notamment le cas sur les champs de bataille. Les membres de la Croix-Rouge courent alors les mêmes risques que les soldats. Comme eux, ils doivent montrer le même esprit d'abnégation, de sacrifice, de mépris de la vie. Le fait est si vrai que durant la guerre mondiale la Croix-Rouge de tous les pays participant au conflit eut sur tous les fronts, sans exception, ses blessés, ses morts, ses héros. Les archives de Genève doivent en faire foi. Médecins, infirmiers, sœurs de charité, blessés des hôpitaux, lazarets ou postes de médication, bien que protégés visiblement par l'emblème de la

Croix-Rouge, ont été par centaines victimes de la guerre. Mais les belligérants n'ont pu être accusés de ce fait d'inhumanité et de barbarie. La guerre est la guerre. Elle a ses risques. Et ceux-ci se sont singulièrement accrus depuis le début du vingtième siècle. Le développement des inventions scientifiques modernes a été tel qu'en maintes circonstances la protection spéciale que dispense la Croix-Rouge est devenue complètement illusoire. Actuellement, la portée d'un canon peut atteindre plus de cent kilomètres et les artilleurs sont dans l'ignorance du point de chute exact de leurs projectiles. Les avions fendent l'air à 3 ou 400 kilomètres à l'heure; bien plus, pour éviter le feu antiaérien, ils sont obligés de voler à une altitude de plus de 2000 mètres. A cette vitesse et à cette hauteur, il est des plus difficiles de discerner et d'atteindre avec précision le but militaire. Le tir n'est plus réglable à volonté. Si bien que dans le cadre actuel des règles générales de la guerre, l'emploi de l'artillerie à longue portée et de l'aviation de bombardement équivaut à frapper au hasard. Les projectiles tombent à l'aveuglette. La guerre est absolue.

*

Au début de janvier, une escadrille italienne a bombardé en Somalie, aux environs de Dolo, une partie du front abyssin. Point de départ: un aviateur italien, le lieutenant Minniti, fait prisonnier les jours précédents, avait été tué, décapité et sa tête portée comme trophée à travers les rues de Harar. Il convient de relever dès l'abord que nous sommes ici en présence d'un pur acte de barbarie. On ne peut citer en Europe aucun

cas semblable d'atrocité durant la guerre mondiale. Dans tous les pays civilisés, les prisonniers sont protégés par une loi morale des plus sacrées. Des milliers d'années de lutte entre cités et cités, tribus et tribus, peuples et peuples, nations et empires ont créé et consolidé le principe de respect, d'hommage et de pitié envers le héros infortuné. La décapitation d'un prisonnier auquel on ne peut reprocher que des actes de guerre est un acte d'infamie. Ce geste de barbarie justifie toute réaction. En fait, aussitôt alertés, les aviateurs italiens ont effectué un tir de représaille en jetant des bombes sur l'adversaire. Cette expédition punitive fut accompagnée d'un jet de manifestes imprimés qui en indiquaient les raisons. C'est au cours de ce raid qu'une ambulance de la Croix-Rouge suédoise fut atteinte par les projectiles. Le médecin en chef, le docteur Hylender, fut blessé et l'un de ses assistants, un infirmier, tué.

Il convient de s'incliner devant ces victimes du devoir. Les deux Suédois ont été frappés à l'instant où ils accomplissaient une tâche généreuse dans l'esprit de la Croix-Rouge internationale. Nul plus qu'eux ne mérite la sympathie. Cependant, comme on le sait, l'événement a causé à l'étranger une grande impression. Il était déplorable et en Italie même il a été déploré. Malheureusement, une partie de l'opinion européenne l'a interprété aussitôt en faveur d'une thèse politique anti-italienne et anti-fasciste qui n'a rien à voir avec le fond des choses. A Stockholm notamment, les socialistes suédois qui détiennent le pouvoir, se sont empressés de mettre le drapeau en berne. Des discours violents ont été prononcés. L'archevêque d'Upsal a publié un message dans lequel il est question de la nécessité de «sauve-

garder l'ordre international». Dans d'autres pays également, communistes et socialistes ont fait chorus en se livrant à des polémiques faussement humanitaires. On est allé jusqu'à prétendre que les appareils italiens auraient volontairement tiré sur la formation sanitaire suédoise. C'est là une absurdité qui ne résiste pas à l'examen. Si le haut commandement italien avait décidé de rompre avec le droit des gens, il n'aurait pas donné l'ordre d'attaquer une ambulance et, de plus, une ambulance européenne, sachant d'avance qu'au point de vue moral les effets et conséquences d'un pareil raid ne pouvaient être que désastreux. Il aurait choisi, par exemple, de bombarder Addis-Abeba et il aurait pu justifier cette action du point de vue stratégique. Du reste, le général Graziani a fait savoir que jamais les aviateurs italiens n'ont reçu l'ordre et n'ont eu l'intention de bombarder des ambulances. Il est donc probable, ou bien que ces aviateurs volant à haute altitude n'ont pas distingué la croix rouge, ou bien, s'ils l'ont remarquée, ont jugé de bonne foi qu'ils se trouvaient devant un abus de l'emploi de l'emblème de Genève.

*

Sur ce point, il convient de remarquer que l'adhésion de l'Éthiopie aux conventions de la Croix-Rouge internationale ne remonte qu'au 26 septembre 1935. C'est dire que la signification précise et l'emploi exact de l'emblème crucial n'a pu pénétrer profondément les mœurs abyssines. Depuis longtemps déjà, le haut commandement italien de l'Afrique orientale s'est plaint de l'abus de l'insigne de la Croix-Rouge par les Abyssins. Le fait a même été signalé dans un communiqué. L'emblème de miséricorde et de pitié servirait à protéger non seulement les hôpitaux, les

lazarets, mais les tentes des chefs, les dépôts de munitions, les abris, etc. Certes, on peut se demander si, du côté italien, il n'y aurait pas une tendance excessive à mettre l'adversaire en mauvaise posture en signalant ces faits devant l'opinion internationale. Mais que penser, lorsqu'on voit l'accusation italienne corroborée par de nombreux Européens, témoins visuels de l'abus de la Croix-Rouge en Abyssinie? C'est d'abord le consul de France de Harar, qui, courageusement, a invité le ras Nasibu, commandant de la ville, à enlever la croix rouge placée arbitrairement sur son habitation. C'est un groupe de cinéastes et de photographes, retour d'Ethiopie, et dont le porte-parole, l'Américain Stallings, a fait au *Petit Marseillais*, le 6 janvier, les déclarations suivantes: «L'affaire de Dolo ne nous a pas surpris, parce que la Croix-Rouge ne protège pas seulement les ambulances en Ethiopie, mais sert aussi à couvrir les tentes des chefs abyssins dans les campements nettement militaires, ce que les Italiens savent très bien. Et puis, je dois ajouter qu'à plusieurs reprises j'ai vu les avions italiens survoler les campements militaires de Dagaburh (Somalie), voler très bas, reconnaître la Croix-Rouge et repartir sans lancer une seule bombe.» Un Suédois, le général Virgin, qui fut conseiller militaire du Négus et vient de rentrer dans sa patrie, n'a pas hésité de son côté à dénoncer l'abus abyssin de la Croix-Rouge qui «serait utilisée à certains endroits pour signaler les débits d'alcool». L'envoyé spécial du *Poledni List* (Prague) en Abyssinie, écrit également qu'à Harar de nombreuses demeures sont revêtues du symbole de la Croix-Rouge et que la maison du gouverneur «est recouverte d'une gigantesque croix rouge de huit

mètres de hauteur». Un Autrichien, Joseph Jonke, de Villach, de retour dans son pays après avoir servi comme officier dans les troupes du Négus, fait savoir (cité par la *Kärntner Zeitung*), que les Abyssins «se servent sans scrupule de la Croix-Rouge pour dissimuler leurs opérations militaires». Un autre journaliste tchécoslovaque, Kadi Rezny (*Narodni Listy*), vient d'affirmer également «que les Abyssins font un abus révoltant» du symbole humanitaire: en de nombreux endroits les habitants le font appliquer sur leurs maisons «comme s'il s'agissait d'un paratonnerre»; on le trouve même jusque sur les toits des maisons de prostitution... «Oh! la Croix-Rouge!» écrit Edouard Helsey, retour d'Ethiopie, dans le *Journal*: «l'usage que l'on en fait dans ce pays est tout spécial...» Et de signaler que des «formations sanitaires» ouvertement anglaises s'installent en des points où rien n'annonce de prochains combats!

*

Mais il suffit. De tels témoignages prouvent sans équivoque que les Abyssins sont coupables d'un manquement grave à l'égard de l'institution de Genève. Ils signifient aussi qu'avant de condamner les aviateurs italiens dans l'affaire de Dolo, il convient d'entendre leurs explications. Déjà, les journaux de la péninsule font remarquer que du côté abyssin on ne respecte pas les termes de la convention internationale de la Croix-Rouge, selon laquelle des hôpitaux et lazarets doivent être établis à une certaine distance des unités combattantes. Les formations sanitaires éthiopiennes seraient au contraire établies à proximité du front même en vue de faire obstacle à l'avance italienne. Le tort des chefs des missions étrangères serait de se

prêter à la violation d'une règle internationale. De nombreux journaux relèvent également que les conventions de Genève sur la Croix-Rouge sont au nombre de deux et qu'elles sont deux manifestations diverses d'un même esprit. La première concerne le traitement des blessés et malades des armées en campagne; la seconde, le traitement des prisonniers de guerre qui, comme les blessés, doivent être considérés comme neutres et sacrés.

Quoi qu'il en soit, des échanges de vue se poursuivent à Rome entre le ministre de Suède, M. Sjoborg, et M. Suvich, sous-secrétaire aux affaires étrangères d'Italie. Elles ont pour but d'établir les éléments relatifs au bombardement de Dolo. Cependant, ils semble que, jusqu'à présent, deux thèses opposées se trouvent en présence, le gouvernement suédois se basant sur des données dont, à Rome, on a tendance à contester le

fondement. Il sera sans doute difficile de faire concorder les points de vue respectifs, d'autant plus que les Italiens font valoir qu'il leur est impossible de recueillir des éléments de fait absolument probants au sujet des effets d'un bombardement sur un territoire ennemi et que les Suédois n'auront, de leur côté, aucun élément pouvant leur permettre d'infirmier la version du gouvernement de Rome. Les faits seront probablement portés devant le Comité central de la Croix-Rouge, qui seul est juge. Il convient d'attendre son verdict. Mais rien ne nous empêche dès maintenant de conclure, en tenant compte de toutes les circonstances, que l'incident de l'ambulance suédoise, tout en étant des plus regrettables, n'a nullement l'importance qu'a voulu lui attribuer une fraction de l'opinion européenne et que l'honneur de l'Italie n'y est nullement engagé.

P. Gentizon.

Skrofulose!

Was versteht man eigentlich darunter?

Von Prof. Dr. Kurt Blühdorn, Hannover.

Der Krankheitsbegriff der Skrofulose wird vom Laien heute noch vielfach zu weit gefasst. Nicht jedes Kind, das irgendwelchen Ausschlag im Gesicht oder sonst am Körper zeigt und Drüenschwellungen unterhalb des Kiefers oder am Hals entlang aufweist, ist darum skrofulös. Auf bestimmter konstitutioneller Grundlage finden sich ausgebreitete und hartnäckige Ausschlagserkrankungen schon im Säuglingsalter und bleiben oft in vermindertem Masse im spätern Kindesalter noch jahrelang bestehen. Dabei finden sich in der Regel

im Ausbreitungsgebiet des Ausschlags mehr oder weniger starke Drüenschwellungen, die mit Skrofulose absolut nichts zu tun haben. Dasselbe gilt auch von jenen Drüenschwellungen, die sich bei solchen Kindern einstellen, die zu immer wiederkehrenden Katarrhen der Nase und des Nasenrachenraumes sowie zu Halsentzündungen neigen. Auch hier sind sie lediglich die natürliche Folgeerscheinung der katarrhalisch-entzündlichen Erkrankungen.

Man hat diese kurz erwähnten Krankheitsbilder früher allgemein in das Ge-